ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipement, logement, transports et mer : personnel

Question écrite n° 12353

Texte de la question

M Jacques Limouzy appelle l'attention de M le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer sur la situation des techniciens de l'equipement. Il lui rappelle que le statut des techniciens des TPE, instaure par le decret no 70-903 du 2 octobre 1970, n'a fait l'objet d'aucune reforme substantielle depuis sa creation, malgre un niveau de recrutement toujours plus eleve. De plus, les elections des representants du personnel de la categorie B aux commissions administratives paritaires, ont ete differees en application d'une procedure exceptionnelle, et les techniciens ont ete exclus de toute negociation relative a leur corps. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaitre les mesures qu'il envisage de prendre pour remedier a la situation ainsi faite aux techniciens de l'equipement, et de lui preciser en particulier s'il entend poursuivre l'action de revalorisation de leurs carrieres, entreprise par le precedent gouvernement.

Texte de la réponse

Reponse. - Etant donne les nouvelles qualifications exigees par la modernisation des services du ministere de l'equipement, du logement, des transports et de la mer, la place et le role de certains corps de cette administration doivent etre repenses. En ce qui concerne les techniciens des travaux publics de l'Etat, des reflexions sont d'ores et deja engagees sur les perspectives d'evolution et de reforme possible de leur situation.

Données clés

Auteur : M. Limouzy Jacques
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 12353
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer
Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 1991